

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 septembre 2020

PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION
EUROPÉENNE EN MATIÈRE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE - (N° 3196)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE11

présenté par

M. Lauzzana, rapporteur pour avis au nom de la commission des finances

ARTICLE 9

I. – Supprimer l'alinéa 5.

II. – En conséquence, après l'alinéa 6, insérer l'alinéa suivant :

« 5° *bis* L'intitulé du IV de la section III du chapitre I^{er} du titre III de la première partie du livre I^{er} est ainsi rédigé : « Vendanges » ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel. Il s'agit de mettre le 4° du I après le 5° du I afin de respecter l'ordre dans lequel les éléments apparaissent dans le code général des impôts.